

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N° 2002-438 DU 8 OCTOBRE 2002**

Portant nomination et promotion à titre  
**exceptionnel, militaire et étranger**  
dans l'Ordre National du Bénin, à  
l'occasion de sa visite officielle au Bénin  
du Général ABDOUL Salam Aboubacar,  
Ancien Président de la République  
Fédérale du Nigéria

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
  - VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
  - VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
  - VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
  - VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
  - VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
  - VU la Lettre N° 0294-C/DIR/CAB/MIL du 12 Août 2002 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

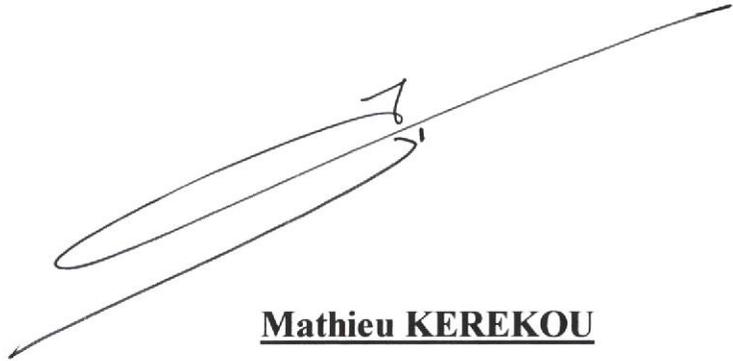
**DECRETE :**

**Article 1er :** Est nommé et promu à titre exceptionnel, militaire et étranger à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de sa réception, Monsieur le Général ABDOUL Salam Aboubacar, Ancien Président de la République Fédérale du Nigéria.

**Article 2** : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 octobre 2002

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CS 2 - CES 2 - MINISTERES 21 –  
GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3  
- BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.